



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Emplois reserves

Question écrite n° 31509

Texte de la question

Mme Marie-France Lecuir attire l'attention de M le ministre de l'intérieur sur le fait qu'aucune donnée relative à l'emploi des handicapés au sein de la fonction publique territoriale ne soit fournie dans le rapport 1988 sur l'exécution de la loi du 10 juillet 1987 en faveur de l'emploi des travailleurs handicapés. Elle lui demande de bien vouloir envisager un complément à ce rapport dès qu'il sera en possession de ces données.

Texte de la réponse

Reponse. - Dans leur ensemble, les résultats de l'enquête lancée auprès des collectivités locales et de leurs établissements publics en vue de faire apparaître les efforts faits en 1988 pour accueillir les travailleurs handicapés dans la fonction publique territoriale sont arrivés trop tardivement pour être joints au rapport présenté au Parlement sur l'exécution de la loi no 87-517 du 10 juillet 1987. Les informations disponibles au 1er janvier 1988 et au 1er janvier 1989 devraient néanmoins pouvoir être insérées dans le rapport qui sera présenté au Parlement au cours de l'automne prochain.

Données clés

Auteur : [Mme Lecuir Marie-France](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31509

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 juillet 1990, page 3328